

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1214

20 mai 2008

### SOMMAIRE

ALPHA FINANCIAL MARKETS CONSULTING (Luxembourg) S.A. ....	58236	Indosuez Capital Luxembourg S.A. ....	58266
Amadeus Holding S.A. ....	58271	IW Investments S.A. ....	58230
Apax Europe VII Investments Sàrl ....	58249	Kinglet Luxembourg S.à r.l. ....	58253
Apax Farma Sàrl ....	58249	Kudelski Luxembourg S.à r.l. ....	58230
Apax FS Sàrl ....	58270	Labheaven ....	58261
Aroles 1 S.à r.l. ....	58266	La Ferme du Grand Bornand SC ....	58265
Aroles 2 S.à r.l. ....	58271	La Mordorée ....	58245
Ashforce Luxembourg SA ....	58232	Lanata S.à r.l. ....	58272
Atlantas Sicav ....	58243	Les Ami(e)s de Femmes en Détresse ....	58266
Belfry S.à r.l. ....	58235	Les Editions Saphir S.A. ....	58234
Bergamaux Finance S.A. ....	58236	Lutronic International S.A. ....	58244
Berg & Associés S.à r.l. ....	58250	Mie Group S.A. ....	58248
B & W KG S.A. ....	58265	N.C.K. Sàrl ....	58231
Camping SIMMERSCHMELZ II A.G. ....	58235	Nefertari S.A. ....	58249
C.B.R.A. Sàrl ....	58232	Nouvelle Société Quai 14 S.à r.l. ....	58245
Centrum Narcisse S.à r.l. ....	58226	Pie Group S.A. ....	58247
ChemCore S.A. ....	58235	Post Invest Europe S.à.r.l. ....	58226
Chevrotine Holding S.A. ....	58244	Post Invest S.A. ....	58246
CPI Kildare S.à r.l. ....	58233	Quadra Hamburg S.à r.l. ....	58233
CPI ReCo II S.à r.l. ....	58234	Quadra Kaiserslautern S.à r.l. ....	58233
CPI ReCo I S.à r.l. ....	58234	Quadra Mainz BZ S.à r.l. ....	58234
Danimel S.A. ....	58272	Richardson Investments Barberino S.à r.l. ....	58227
Eagle Bay ....	58231	Rouf S.A. ....	58261
Eagle Bay ....	58231	Sireo Immobilienfonds No. 5 Bonifatius Fulda S.à r.l. ....	58244
Eli Industries Holding S.A. ....	58231	Terbex Holding S.A. ....	58227
Expanet S.A. ....	58235	The New Star Global Fund ....	58227
Finba Luxembourg S.A. ....	58226	Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S.A. ....	58236
FR Romania S.à r.l. ....	58272	Wewa Home Service ....	58233
GAL Finance S.A. ....	58247	Zani S.A. ....	58232
Hairkiller Europe Holding S.A. ....	58247	Zani S.A. ....	58232
Holding Financière M.K. S.A. ....	58265		
Hoppens Investments S.A. ....	58262		

**Centrum Narcisse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.693.

—  
EXTRAIT

En date du 10 avril 2008, L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Leonie Marder, en tant que gérante de la société, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élue nouveau gérant de la société avec effet au 18 avril 2008.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008055442/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Finba Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 236.300.000,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 84.622.

—  
EXTRAIT

En date du 14 avril 2008 l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Leonie Marder, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 18 avril 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale des associés qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008055446/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Post Invest Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 108.964.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg,

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055707/6404/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08039. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Terbex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 107.860.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055690/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07009. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**The New Star Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 71.590.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 10 avril 2008 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu Messieurs John Duffield (résidant en Angleterre), Pierre de Blonay (résidant en Suisse), Donald P Lines (résidant aux Bermudes), John N Robinson (résidant à Guernsey), Maître André Elvinger (résidant à Luxembourg), Maître Yves Prussen (résidant à Luxembourg) et Lord Hamilton of Epsom (résidant en Angleterre) aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

2. L'assemblée a réélu Ernst & Young à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour THE NEW STAR GLOBAL FUND

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055694/41/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Richardson Investments Barberino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 100.987.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) Mr. Carl Alexander RICHARDSON, company director, born on February 27, 1974 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

2) Mr. Martyn Ford RICHARDSON, company director, born on May 31, 1969 in Stourbridge (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

3) Mr. Lee Scott RICHARDSON, company director, born on July 17, 1972 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

4) Mr. Simon Andrew Megginson CORNER, director, born on October 17, 1950 in Nuneaton (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East,

all represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of four proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "RICHARDSON INVESTMENTS BARBERINO S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 100987, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Tom

METZLER, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 25, 2004, published in the Mémorial C number 756 of July 23, 2004, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on January 12, 2005, published in the Mémorial C number 608 of June 24, 2005,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

Article twelve of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, either of the category A or of the category B, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders."

*Second resolution*

Discharge is given to the resigning manager, Mr. Simon Andrew Megginson CORNER, for the performance of his mandate.

*Third resolution*

The number of managers is increased from 4 (four) to 6 (six).

*Fourth resolution*

The mandate of Mr. Carl Alexander RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

*Fifth resolution*

The mandate of Mr. Lee Scott RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

*Sixth resolution*

The mandate of Mr. Martyn Ford RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

*Seventh resolution*

The following persons are appointed as manager of the category B for an unlimited period:

- Mr. Robert Frank ADAMS, chartered accountant, born on July 15, 1949 in Tonbridge (United Kingdom), residing at UK-LE8 OPG Leicestershire (United Kingdom), The Hall Shangton.
- Mr. Andrew John COOKSON, chartered accountant, born on April 24, 1954 in Kidderminster (United Kingdom), residing at UK-WR2 6LU Worcester (United Kingdom), Riverdale Grimley.
- Mr. Robin Simon Charles RUSSIAN, chartered surveyor, born on August 5, 1966 in Burton on Trent (United Kingdom), residing at UK-SW11 6QX London (United Kingdom), 49, Kelmescott Road.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and twenty-five Euro.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) Monsieur Carl Alexander RICHARDSON, administrateur de société, né le 27 février 1974 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

2) Monsieur Martyn Ford RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1969 à Stourbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

3) Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1972 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

4) Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER, administrateur de sociétés, né le 17 octobre 1950 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East, tous représentés par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "RICHARDSON INVESTMENTS BARBERINO S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.987, constituée par acte de M<sup>e</sup> Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 756 du 23 juillet 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 608 du 24 juin 2005,

et que les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'article douze des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, de la catégorie A ou de la catégorie B, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un gérant de la catégorie A ensemble avec un gérant de la catégorie B.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés."

*Deuxième résolution*

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER pour l'exercice de son mandat.

*Troisième résolution*

Le nombre des gérants est augmenté de 4 (quatre) à 6 (six).

*Quatrième résolution*

Le mandat de Monsieur Carl Alexander RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

*Cinquième résolution*

Le mandat de Monsieur Lee Scott RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

*Sixième résolution*

Le mandat de Monsieur Martyn Ford RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

*Septième résolution*

Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Frank ADAMS, expert comptable, né le 15 juillet 1949 à Tonbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-LE8 OPG Leicestershire (Royaume-Uni), The Hall Shangton.
- Monsieur Andrew John COOKSON, expert comptable, né le 24 avril 1954 à Kidderminster (Royaume-Uni), demeurant à GB-WR2 6LU Worcester (Royaume-Uni) Riverdale Grimley.
- Monsieur Robin Simon Charles RUSSIAN, expert immobilier, né le 5 août 1966 à Burton on Trent (Royaume-Uni), demeurant à GB-SW11 6QX Londres (Royaume-Uni), 49, Kelmscott Road.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent vingt-cinq Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> avril 2007 Relation GRE/2008/1476. — Reçu douze euros 12-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008055489/231/160.

(080061011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**IW Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055726/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07196. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Kudelski Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.284.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055728/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07199. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Eli Industries Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 73.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2008055720/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07854. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Eagle Bay, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 98.916.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2008055721/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07868. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Eagle Bay, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 98.916.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2008055722/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07870. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**N.C.K. Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.  
R.C.S. Luxembourg B 95.151.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055786/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 17 avril 2008, réf. DSO-CP00107. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Zani S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 106.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 avril 2008.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2008055782/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 avril 2008, réf. DSO-CP00112. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Zani S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 106.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 avril 2008.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2008055783/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 avril 2008, réf. DSO-CP00111. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**C.B.R.A. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 27, rue des Tondeurs.  
R.C.S. Luxembourg B 104.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 avril 2008.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2008055784/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 avril 2008, réf. DSO-CP00113. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Ashforce Luxembourg SA, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9972 Lieler, Maison 8.  
R.C.S. Luxembourg B 98.287.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055788/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 17 avril 2008, réf. DSO-CP00105. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---



**Quadra Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 120.175.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055797/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06251. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**CPI Kildare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 116.774.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055798/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06249. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Quadra Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 120.172.

Le bilan au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055799/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06247. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Wewa Home Service, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6433 Echternach, 1, rue Dondelinger.  
R.C.S. Luxembourg B 93.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055791/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 17 avril 2008, réf. DSO-CP00102. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**CPI ReCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 121.201.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055795/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06256. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**CPI ReCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 121.200.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055796/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06252. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Quadra Mainz BZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 120.170.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055800/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06245. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Les Editions Saphir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard du Général Patton.  
R.C.S. Luxembourg B 9.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055789/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 avril 2008, réf. DSO-CP00115. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**ChemCore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 57.934.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055804/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06897. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Belfry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 65.997.

Les comptes annuels au 05 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055805/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07216. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Camping SIMMERSCHMELZ II A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-8363 Septfontaines,  
R.C.S. Luxembourg B 52.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055792/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 avril 2008, réf. DSO-CP00114. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Expanet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.  
R.C.S. Luxembourg B 102.956.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugements du 17 octobre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme EXPANET S.A., établie et ayant son siège social à L-9209 Diekirch, 20A, rue Bamerthal, inscrite au RC sous le numéro B 102.956, liquidation prononcée par le jugement du 3 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008055794/2985/16.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 56.908.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008055696/202/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04533. - Reçu 104,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Bergamaux Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.615.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 7 avril 2008*

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Karl Guénard, demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle et au plus tard lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008055703/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**ALPHA FINANCIAL MARKETS CONSULTING (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 137.955.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh day of April.

Before us M<sup>e</sup> Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Michel LAGOCKI, born on June 10, 1965 in Mons (B), residing at 8, rue Siggy von Letzebuerg in L-1933 Luxembourg;
2. Mr Richard GODDARD, born on December 5, 1959 in Fareham (GB), residing at 4, Chaussée Blanche in L-8014 Strassen; and
3. ALPHA FINANCIAL MARKETS CONSULTING LIMITED, with registered office at Enterprise House, Beeson's Yard, Bury Lane, Rickmansworth, Herts, WD3 1DS (GB), registered with the Companies House Registrar under number 4710715.

All of them here represented by Fiduciaire Eurolux S.A., itself represented by Mr Régis Lux, juriste, with professional address in Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing parties, acting in his hereabove capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **Denomination - registered office - duration - object - capital**

**Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "ALPHA FINANCIAL MARKETS CONSULTING (Luxembourg) S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the consulting within the economical, organisational, data processing and the management scopes.

The purpose of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at EUR 300,000 (three hundred thousand Euros) consisting of 300,000 (three hundred thousand) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

#### **Administration - supervision**

**Art. 6.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 5\bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 7.** The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

**Art. 8.** The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman may be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

**Art. 9.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the managing director or (ii) in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director.

### Supervision

**Art. 11.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### Accounting year - general meetings

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st April and shall terminate on the 31st March of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st March 2009.

**Art. 13.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 16.** The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Friday of the month of September 4.00 pm, and for the first time in 2009. If such a day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 17. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

	Shares
Mr Michel LAGOCKI, prenamed . . . . .	10,000
Mr Richard GODDARD, prenamed . . . . .	50,000
ALPHA FINANCIAL MARKETS CONSULTING LIMITED, prenamed . . . . .	<u>240,000</u>
TOTAL: . . . . .	300,000

The shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each have been paid up to 100% by payment in cash and the amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euros) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

#### *Estimation - expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately three thousand four hundred Euros (EUR 3,400.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named parties, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the shareholders have passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at 196, rue de Beggen, L - 1220 Luxembourg.
- 2) The number of directors has been fixed at 3 (three) and have been appointed as directors of the Company:
  - Mr Michel LAGOCKI, prenamed, born on June 10, 1965 in Mons (B), residing at 8, rue Siggy von Letzebuerg in L-1933 Luxembourg;
  - Mr Richard GODDARD, born on December 5, 1959 in Fareham (GB), residing at 4 Chaussee Blanche in L-8014 Strassen; and
  - Mr Nicholas Robin KENT, born on April 3, 1962 in Leeds (GB), residing at Home 7, Eriswell Crescent, Walton on Thames, Surrey, UK, KT12 5DS.
- 3) Has been appointed as managing director: Mr Michel LAGOCKI, prenamed.
- 4) Has been appointed statutory auditor:
  - EUROPEAN AUDIT SaRL with its registered office at 11, rue Hiel in L- 7390 Blaschette, R.C.S. B number 50.956.
- 5) The Directors and auditor's terms of office will expire after the annual general meeting of shareholders of the year 2014, unless they previously resign or are revoked.

#### *Declaration*

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing party to the fact that prior to any commercial activity, the company hereby incorporated must have obtained the trading permit in connection with the above social object, which is expressly acknowledged by the party appearing.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the attorney in fact of the appearing persons, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le sept avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Michel LAGOCKI, né le 10 juin 1965 à Mons (B), demeurant 8, rue Siggy von Letzebuerg à L-1933 Luxembourg;

2. Monsieur Richard GODDARD, né le 5 décembre 1959 à Fareham (GB), demeurant au 4, Chaussée Blanche à L-8014 Strassen; et

3. ALPHA FINANCIAL MARKETS CONSULTING LIMITED, avec siège social à l'Enterprise House, Beeson's Yard, Bury Lane, Rickmansworth, Herts, WD3 1DS (GB), immatriculée auprès du Companies House Registrar sous le numéro 4710715.

Tous ici représentés par Fiduciaire Eurolux S.A., elle-même représentée par Monsieur Régis Lux, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «ALPHA FINANCIAL MARKETS CONSULTING (Luxembourg) S.A.» («la Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet le conseil (consulting) dans les domaines économique, organisationnel, informatique et du management.

La Société a pour objet également la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.



La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) représenté par TROIS CENT MILLE (300.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

#### Administration - surveillance

**Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président pourra être exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La Société est engagée en toute circonstances par la signature unique de l'administrateur-délégué ou, selon le cas par la signature de l'administrateur unique.

### Surveillance

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 mars deux mille neuf.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième vendredi du mois de septembre à 16.00 et pour la première fois en deux mil neuf au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions
Mr Michel LAGOCKI, précité . . . . .	10.000
Mr Richard GODDARD, précité . . . . .	50.000
ALPHA FINANCIAL MARKETS CONSULTING LIMITED, précitée . . . . .	<u>240.000</u>
TOTAL: . . . . .	300.000

Les actions ont été libérées à hauteur de 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

58243

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les parties comparantes pré-qualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg
- 2) Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) et sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Michel LAGOCKI, né le 10 juin 1965 à Mons (B), demeurant 8, rue Siggy von Letzebuerg à L-1933 Luxembourg,
  - Monsieur Richard GODDARD, né le 5 décembre 1959 à Fareham (GB), demeurant au 4 Chaussée Blanche à L-8014 Strassen; et
  - Monsieur Nicholas Robin KENT, né le 3 avril 1962 à Leeds (GB), demeurant à Home 7, Eriswell Crescent, Walton on Thames, Surrey, UK, KT12 5DS.
- 3) Est désigné administrateur délégué:  
Monsieur Michel LAGOCKI, précité.
- 4) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
EUROPEAN AUDIT SàRL (RCS B 50.956), avec siège social au 11, rue Hiel à L- 7390 Blaschette.
- 5) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu les parties comparantes attentives au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Lux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 avril 2008, LAC/ 2008/ 15131. — Reçu à 0,50%: mille cinq cents euros (€ 1500.-).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008055535/202/384.

(080061118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Atlantas Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.188.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Fabienne WALTZING / Philippe VISCONTI

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008055716/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07821. - Reçu 122,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Lutronic International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 118.208.

Le bilan au 31 décembre 2006 en annexe annule et remplace celui enregistré le 18 décembre 2007 et déposé le 16 janvier 2008 au registre de commerce et des sociétés sous la référence L080007709.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008055699/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04989. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Bonifatius Fulda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.036.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession en date du 21 avril 2008, SIREO Immobilienfonds No. 5 Bonifatius S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.048, a cédé 125 parts sociales représentant la totalité des parts sociales en émission de la Société, à SIREO Immobilienfonds No. 5 SICAV, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.787.

Pour mention et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008055701/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Chevrotine Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.381.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Madame Catherine CA-DEPOND, Monsieur Norbert SCHMITZ et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société  
CHEVROTINE HOLDING S.A.  
N. SCHMITZ  
Administrateur

Référence de publication: 2008055763/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**La Mordorée, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg E 3.341.

---

Par le présent avis, il est notifié que:

- Monsieur SOULIE Jean-Paul Camille Marie, gérant, avec pouvoir de signature individuelle, demeure 32, Al Mashrif, PO Box 22185, Q- Doha, Etat du Qatar;

- Madame SOULIE Virginie, gérante, avec pouvoir de signature individuelle, demeure 6, avenue Pierre Odier CH-1224 Chenes-Bougepies - Suisse.

- Madame DOUBLET Monique Raymonde Jehanne Marthe épouse SOULIE, Associée, demeure 32, Al Mashrif, PO Box 22185, Q- Doha, Etat du Qatar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008055706/817/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Nouvelle Société Quai 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 14, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 50.177.

---

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Maryse WEYLER, indépendante, née à Pétange, le 28 décembre 1966, demeurant à L-5515 Remich, 10, rue A. Blau.

Laquelle comparante a déclaré être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «NOUVELLE SOCIETE QUAI 14 S. à r.l.» ayant son siège social à Remich, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 25 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 241 du 3 juin 1995 et dont le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000.- LUF), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000.- LUF) chacune, entièrement libérées et détenues par Madame Maryse WEYLER, prénommée. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 15 du 12 janvier 1999.

La comparante déclare prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique constate que l'EURO est la monnaie de référence et de comptabilité de la société à responsabilité limitée "NOUVELLE SOCIETE QUAI 14 S. à r.l."

L'associée unique décide ensuite que le capital souscrit de la société antérieurement de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000.- LUF), est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros quatre-vingt-quatorze cents (123,94 EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de nommer gérant de la société Monsieur Fabrice ROBERT, né le 27 mai 1962 à Metz (F), cuisinier, demeurant à F-57480 Rettel, 42, rue de Sierck et de lui conférer le pouvoir de signature jusqu'à la limite de mille euros (1.000.- EUR). Pour toute transaction d'une valeur supérieure à cette somme, la co-signature de la gérante Madame Maryse WEYLER est requise.

Madame Maryse WEYLER reste gérante de la société avec le pouvoir de l'engager de manière illimitée par sa seule signature.

*Troisième résolution*

Madame Maryse WEYLER, prénommée, déclare avoir cédé et transporté avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit à Monsieur Fabrice ROBERT, cuisinier, né à Metz (F) le 27 mai 1962, demeurant à F-57480 Rettel, 42, rue de Sierck, ici présent et ce acceptant, dix (10) parts sociales au prix de la valeur nominale des parts, soit la somme de mille deux cent trente-neuf euros et quarante cents (1.239,40 EUR), payée en dehors de la présence du notaire et ce dont bonne et valable quittance.

Suite aux résolutions qui précèdent, et qui sont acceptées au nom de la société par ses gérants Madame Maryse WEYLER et Monsieur Fabrice ROBERT, préqualifiés, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros quatre-vingt-quatorze cents (123,94 EUR) chacune, entièrement libérées et souscrites comme suit:

1) Madame Maryse WEYLER, prénommée, quatre-vingt-dix parts . . . . .	90
2) Monsieur Fabrice ROBERT, prénommé, dix parts . . . . .	10
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire».

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. WEYLER, F. ROBERT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> avril 2008, Relation: REM/2008/434. — Reçu douze euros 12.-€.

*Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 avril 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008055487/8085/60.

(080060924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Post Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 108.591.

Le bilan au 31 décembre 2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055702/8909/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08044. - Reçu 101,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**GAL Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 83.896.

Le dépôt rectificatif du rapport du commissaire inséré dans les comptes annuels au 31 décembre 2007 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 08 avril 2008, sous la référence L080052098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055727/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Pie Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 111.812.

Le bilan au 31 décembre 2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055710/8908/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08033. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Hairkiller Europe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.  
R.C.S. Luxembourg B 112.402.

Im Jahre zwei tausend acht, den zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "HAIRKILLER EUROPE HOLDING S.A.," mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 112.402 (NIN 2005 4003 634),

gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 5. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 484 vom 7. März 2006, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 23. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2037 vom 31. Oktober 2006,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf.

Sie beruft zum Schriftführer Herr Laurent THEISEN, Privatbeamter, wohnhaft in Osweiler,

und zum Stimmzähler Herr Helge STOFFELS, Steuerfachangestellter, wohnhaft in Föhren (Deutschland).

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Wasserbillig nach Grevenmacher und dementsprechende Abänderung des dritten Absatzes von Artikel 1 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

**Art. 1. (Absatz 3).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-6783 Grevenmacher, 33, op der Heckmill.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310,-) welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach Grevenmacher zu verlegen und demgemäss den dritten Absatz von Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 1. (Absatz 3).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-6783 Grevenmacher, 33, op der Heckmill.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, L. THEISEN, H. STOFFELS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 mars 2008. Relation: ECH/2008/348. — Reçu douze euros (12,00 €).

*Le Receveur (signé): MINY.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 18. März 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008055500/201/61.

(080061336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Mie Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 111.813.

Le bilan au 31 décembre 2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg,

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055713/6405/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08027. - Reçu 101,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.



**Nefertari S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 71.474.

Monsieur Christoph KOSSMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 31 mai 2006.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

*Pour NEFERTARI S.A., Société Anonyme*  
Experta Luxembourg, Société Anonyme  
Catherine Royemans / Mireille Wagner

Référence de publication: 2008055769/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Apax Farma Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 245.400,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.131.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 1<sup>er</sup> avril 2008 que:

- Monsieur David Williams a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 27 mars 2008;
- Monsieur Richard Newton, Senior Funds Administration Manager, né le 5 janvier 1974 en Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 33 Jermyn Street, SW 1Y 6DN, Londres, Grande-Bretagne a été nommé gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur David Williams avec effet au 25 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour la Société*  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008055709/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Apax Europe VII Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.723.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 1<sup>er</sup> avril 2008 que:

- Monsieur David Williams a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 27 mars 2008;
- Monsieur Richard Newton, Senior Funds Administration Manager, né le 5 janvier 1974 en Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 33 Jermyn Street, SW 1Y 6DN, Londres, Grande-Bretagne a été nommé gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur David Williams avec effet au 25 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055729/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

### **Berg & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9236 Diekirch, 7, rue Goethals.

R.C.S. Luxembourg B 137.953.

#### STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den sechzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

SIND ERSCIENEN:

- 1.- Herr Helmut BERG, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52066 Aachen, Am Römerhof 20A.
- 2.- Herr Christian BROICH, Dipl.-Ing., wohnhaft in B- 4700 Eupen, Schlüsselhof 21.
- 3.- Frau Petra HEINRICHS-STALITZA, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52134 Herzogenrath, Zechenstr. 29.
- 4.- Herr Jürgen NEUß, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52152 Simmerath, Fronrater Weg 13A.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

**Art. 1. Gesellschaftsform.** Die Komparenten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmanggesellschaft werden um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

**Art. 2. Gegenstand.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Erbringung von Ingenieur- und Architekten-Leistungen, insbesondere auf den Gebieten des Siedlungswasserwesens, der Wasserwirtschaft, des Wasserbaues, der Gewässerpflege, der Abfalltechnik, des Straßenbaues, des Brückenbaues, der Infrastruktur, der Regenerativen Energien, des Hochbaus und der Versorgungstechnik und auf damit zusammenhängenden Bereichen sowie auf den Gebieten der Projektentwicklung, Projektsteuerung, Architektur und Statik inkl. Bauleitung. Weiterhin ist Gegenstand der Gesellschaft die Beratung für den Betrieb von Anlagen zur Erzeugung von Regenerativen Energien.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

**Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet BERG & ASSOCIES S.à r.l.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Diekirch.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) und ist in ein hundert (100) Anteile zu je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-) eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

- |   |    |
|---|----|
| 1.- Herr Helmut BERG, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52066 Aachen, Am Römerhof, 20A, dreiundvierzig Anteile . . .  | 43 |
| 2.- Herr Christian BROICH, Dipl.-Ing., wohnhaft in B-4700 Eupen, Schlüsselhof, 21, neunzehn Anteile . . . . . | 19 |

3.- Frau Petra HEINRICHS-STALITZA, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52134 Herzogenrath, Zechenstr., 29, neunzehn Anteile . . . . .	19
4.- Herr Jürgen NEUß, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52152 Simmerath, Fronrater Weg, 13A, neunzehn Anteile . . . . .	19
Total ein hundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

**Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.** Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse, die die Gesellschafter aufgrund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen, oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen, oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

**Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.** Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

**Art. 10. Übertragung der Anteile.**

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

**Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

**Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

**Art. 13.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter aufzulegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiben.

**Art. 14.** Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.**

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17. Inventar - Bilanz .** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung zu.

**Art. 18. Auflösung - Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19. Schlussbestimmung.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend der Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

*Schätzungen der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-) geschätzt.

*Gesellschafterversammlung*

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, zu welche sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären, und nehmen folgende Beschlüsse:

- a) Der Sitz der Gesellschaft lautet: L-9236 Diekirch, 7, rue Goethals.
- b) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Helmut BERG, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52066 Aachen, Am Römerhof, 20A.
- c) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

*Erklärung*

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstands.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. BERG, C. BROICH, P. HEINRICHS-STALITZA, J. NEUB, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 avril 2008. Relation: ECH/2008/508. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (12.500,- à 0,5% = € 62,50).

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. April 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008055532/201/158.

(080061103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Kinglet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 138.030.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seven of April.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

1- KINGLET DEVELOPMENTS IRELAND LIMITED, a limited company, incorporated and existing under the laws of Ireland, registered with Trade and Company Register of Dublin (Ireland), under the number 421350, and having its registered Office at Heathfield House, Newtown, Tramore Co Waterfront.

represented by Maître Emmanuel REVEILLAUD, born on October 10, 1971 in La Rochelle (France), residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of proxy given under private seal, dated March, 14, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacity, have drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intend to organize as unitholders or with any person who may become unitholder of this company in the future.

**Title I: Name - Duration - Registered office - Object**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "KINGLET LUXEMBOURG S.à r.l.", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "corporation"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

**Art. 2. Object.**

2.1 The object of the corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within

the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

## **Title II: Capital - Units**

### **Art. 5. Capital - Units.**

5.1 The corporation's corporate capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12.500.-) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12.500) shares in registered form with a par value of ONE EURO (EUR 1,00.-) each.

5.2 All the units are fully paid up.

**Art. 6. Increase and reduction of capital.** The corporate capital of the corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

### **Art. 7. Transfer of units.**

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The corporation may purchase its own units.

### **Art. 8. Form of units - Members' register.**

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

## **Title III: Administration - Management - Representation**

### **Art. 9. Board of managers.**

9.1 The corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members. The board of managers shall be composed of two classes of managers (A and B).

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

### **Art. 10. Power of the board of managers.**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

### **Art. 11. Procedure.**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 12. Representation.** The corporation shall be bound by the joint signature of one manager class A and one manager class B in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 13. Liability of the managers.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

#### **Title IV: General meetings of members**

##### **Art. 14. Powers and voting rights.**

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the corporation shall represent the entire body of members of the corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the corporation.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the corporation by a unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 15. Annual general meeting.** An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and eight.

### **Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.**

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the corporation are not threatened.

## **Title V: Dissolution - Liquidation**

### **Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the corporation.

**Art. 19. General provision.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription - Payment*

The articles of Incorporation of the corporation having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, represented as stated here above, declare to subscribe the twelve thousand five hundred (12.500) units and to have fully paid up in cash these units for an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500.-)

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

#### *Statement*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,800.- Euros.

#### *Resolution of the members*

The prenamed members, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the corporation is at L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Therese.
2. The number of managers is fixed at 5 (five).
3. The following persons are appointed managers:
  - Mr. Charles Ossola, born on November 22, 1963 in Nancy, France, residing at 20, avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg, as manager B;
  - Mr. Emmanuel REVEILLAUD, born on October 10, 1971, in La Rochelle, France, residing at 20, avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg, as manager B;
  - Mrs Esbelta DE FREITAS, born on August 30, 1969 in Villerupt, France, residing at 20, avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg, as manager B,
  - Mr. William Patrick, BOLSTER, born on October 31, 1972 in Port Large/Waterford, residing at Heathfield House Newtown, Tramore, Co Waterford, Ireland, as manager A;
  - Mr. Gerard, James, NORRIS, born on January 12, 1971 in Port Large/Waterford, residing Main Street, Piltown, Co Kilkenny, Ireland, as manager A,
4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand nine.



### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

1. KINGLET DEVELOPMENTS IRELAND LIMITED, une société constituée et organisée sous les lois d'Irlande, avec siège social à Heathfield House, Newtown, Tramore Co Waterford, Irlande.

ici représentée par Maître Emmanuel REVEILLAUD, né le 10 octobre 1971 à La Rochelle (France), demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 14 mars 2008.

Les procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le représentant des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer entre eux en tant qu'associés ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

### Titre I<sup>er</sup> : Dénomination - Durée - Siège social - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "KINGLET LUXEMBOURG S.à r.l." (ci-après "la Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

#### Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

#### Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance". Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de

Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

## **Titre II: Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500,-) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENT (12.500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

**Art. 6. Augmentation et réduction du capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

### **Art. 7. Transfert de parts.**

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

### **Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.**

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

## **Titre III: Administration - Gérance - Représentation**

### **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance devra se composer de deux catégories de gérants (A et B).

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

### **Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

### **Art. 11. Procédure.**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause,

lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, composés au moins par une voix de chaque catégorie de gérant.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation.** La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B dans tout les cas et pour tout montant ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV: Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.**

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis à vis de la société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'associé unique et la société représentée par l'associé unique, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille huit.

### **Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.**

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

## **Titre V: Dissolution et liquidation**

### **Art. 18. Dissolution et liquidation.**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

**Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

#### *Souscription-Libération*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, les parties comparantes ici représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré souscrire aux cent (12.500) parts sociales et ont déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-)

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 1.800.-Euros.

#### *Résolutions des associés*

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à 5 (cinq).
- 3) Sont nommés gérants de la Société:
  - Monsieur Charles Ossola, né le 22 novembre 1963, à Nancy, France, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en tant que gérant de classe B;
  - Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, né le 10 octobre 1971 à La Rochelle, France, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en tant que gérant de classe B;
  - Madame Esbelta DE FREITAS, née le 30 août 1969, à Villerupt, France., demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse en tant que gérante de classe A;
  - Monsieur William, Patrick, BOLSTER, né le 31 octobre 1972 à Port Large/Waterford, demeurant à Heathfield House, Newton Tramore, Co Waterford, Irlande, en tant que gérant de classe B,
  - Monsieur Gerard, James, NORRIS, né le 12 janvier 1971 à Port Large/Waterford, demeurant à Main Street, Piltown, Co Kilkenny, Irlande, en tant que gérant de classe A.
- 4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en deux mille neuf.

58261

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. REVEILLAUD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, Relation: LAC/2008/14425. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008056539/211/448.

(080062770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Rouf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.939.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Une erreur matérielle s'est glissée lors de la publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2007, dont l'extrait a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007, sous les références L070037847, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 898, du 16 mai 2007.

Il y avait lieu de lire le prénom du nouvel administrateur ainsi : Monsieur Stefan MALASCHOFKY au lieu de: Stephan MALASCHOFKY.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008055697/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Labheaven, Société Civile.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg E 200.

Par le présent avis, il est notifié que:

- Monsieur SOULIE Jean-Paul Camille Marie, gérant, avec pouvoir de signature individuelle, demeure 32, Al Mashrif, PO Box 22185, Q- Doha, Etat du Qatar;

- Madame SOULIE Virginie, gérante, avec pouvoir de signature individuelle, demeure 6, avenue Pierre Odier CH-1224 Chenes-Bougepies - Suisse.

- Madame DOUBLET Monique Raymonde Jehanne Marthe épouse SOULIE, Associée, demeure 32, Al Mashrif, PO Box 22185, Q- Doha, Etat du Qatar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008055704/817/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

### **Hoppens Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.965.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société MORAINÉ CORP. ayant son siège social à Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 15 avril 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HOPPENS INVESTMENTS S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 17 avril 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3 mai à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.  
Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n<sup>o</sup> B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOEUNE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2008. Relation GRE/2008/1811. — Reçu Cent cinquante-cinq euros, 0,50 %: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008055506/231/153.

(080061220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.



**B & W KG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 137.997.

—  
*Sitzung des Verwaltungsrates*

Die Unterzeichneten:

a) Maria Magdalena BANGERT geb. SCHUY, Kauffrau, wohnhaft zu D-65614 Beselich (Deutschland), Hermann-Löns-Straße 7,

b) Ulrich BANGERT, Kaufmann, wohnhaft zu D-65614 Beselich (Deutschland), Hermann-Löns-Straße 7,

c) Christian BANGERT, Kaufmann, wohnhaft zu D-65614 Beselich (Deutschland), Hermann-Löns-Straße 7,

Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft B & W KG S.A., mit Sitz zu L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement,

haben sich in einer Verwaltungsratssitzung zusammengefunden und ernennen Christian BANGERT, Kaufmann, wohnhaft zu D-65614 Beselich (Deutschland), Hermann-Löns-Straße 7,

zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué), welcher alle Vollmachten hat um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Den 3. April 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008056176/218/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**La Ferme du Grand Bornand SC, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg E 3.695.

Par le présent avis, il est notifié que:

- Monsieur SOULIE Jean-Paul Camille Marie, gérant, avec pouvoir de signature individuelle, demeure 32, Al Mashrif, PO Box 22185, Q- Doha, Etat du Qatar;

- Madame SOULIE Virginie, gérante, avec pouvoir de signature individuelle, demeure 6, avenue Pierre Odier, CH-1224 Chenes-Bougeries - Suisse.

- Madame DOUBLET Monique Raymonde Jehanne Marthe épouse SOULIE, Associée demeure 32 Al Mashrif, PO Box 22185, Q- Doha, Etat du Qatar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055708/817/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Holding Financière M.K. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.910.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2008*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société  
HOLDING FINANCIERE MK S.A.  
N. SCHMITZ  
Administrateur

Référence de publication: 2008055755/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06410. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Indosuez Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 51.862.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2008*

Révocation de Monsieur Jérôme LE JAMTEL, en tant qu'Administrateur. Acceptation de la nomination de Monsieur Jean-François DEROCHE, adresse professionnelle au 9, quai du Président Paul Doumer, F-92920 Paris La Defense, comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2013.

Pour la société  
INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008055761/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Aroles 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.596.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société prise en date du 1<sup>er</sup> avril 2008 que:

- Monsieur David Williams a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 27 mars 2008;
- Monsieur Richard Newton, Senior Funds Administration Manager, né le 5 janvier 1974 en Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 33 Jermyn Street, SW 1Y 6DN, Londres, Grande-Bretagne a été nommé gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur David Williams avec effet au 25 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008055711/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Les Ami(e)s de Femmes en Détresse, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg F 7.581.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre se sont réunis:

1. ANEN Edmée, 45, rue Pierre Krier, L-3504 Dudelange, pensionnée, luxembourgeoise,
2. BLANCHE Christiane, 10, rue des Champs, L-5953 Itzig, institutrice en retraite, luxembourgeoise,

3. HIRT Geen Maria Daniella, 3, Cité Résidentielle Militaire, L-9277 Diekirch, fonctionnaire d'Etat, luxembourgeoise, représentée par Madame Karin MANDERSCHEID,

4. LORENTZ Nicole, 3, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg, enseignante en retraite, luxembourgeoise,

5. LUX Nicole, 109, route de Luxembourg, L-7540 Rollingen, éducatrice en retraite, luxembourgeoise, représentée par Madame Karin MANDERSCHEID,

6. MANDERSCHEID Karin, 7, rue Th. Urbain, L-5893 Hesperange, fonctionnaire d'Etat, luxembourgeoise,

7. MEYER Karin, 47, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, fonctionnaire d'Etat, luxembourgeoise,

8. SCHANCK Myriam, 21, rue M. de Brabant, L-1254 Luxembourg, employée privée, luxembourgeoise,

9. SCHRANCK Joëlle, 75, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, éducatrice, luxembourgeoise,

10. THINNES Catherine, 46, rue Ernest Beres, L-1232 Howald, employée d'Etat, luxembourgeoise,

11. VANDIVINIT-MOES Sylvie, 15, beim Fussebuer, L-5364 Schrassig, femme au foyer, luxembourgeoise,

12. WELTER Christiane, 3, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg, fonctionnaire d'Etat, luxembourgeoise.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquel(le)s comparantes, ès qualités qu'ils/elles agissent, ont arrêté entre eux/elles les statuts d'une association sans but lucratif comme suit:

Entre les soussignées:

1. ANEN Edmée, 45, rue Pierre Krier, L-3504 Dudelange, pensionnée, luxembourgeoise,

2. BLANCHE Christiane, 10, rue des Champs, L-5953 Itzig, institutrice en retraite, luxembourgeoise,

3. HIRT Geen Maria Daniella, 3, Cité Résidentielle Militaire, L-9277 Diekirch, fonctionnaire d'Etat, luxembourgeoise, représentée par Madame Karin MANDERSCHEID,

4. LORENTZ Nicole, 3, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg, enseignante en retraite, luxembourgeoise,

5. LUX Nicole, 109, route de Luxembourg, L-7540 Rollingen, éducatrice en retraite, luxembourgeoise, représentée par Madame Karin MANDERSCHEID,

6. MANDERSCHEID Karin, 7, rue Th. Urbain, L-5893 Hesperange, fonctionnaire d'Etat, luxembourgeoise,

7. MEYER Karin, 47, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, fonctionnaire d'Etat, luxembourgeoise,

8. SCHANCK Myriam, 21, rue M. de Brabant, L-1254 Luxembourg, employée privée, luxembourgeoise,

9. SCHRANCK Joëlle, 75, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, éducatrice, luxembourgeoise,

10. THINNES Catherine, 46, rue Ernest Beres, L-1232 Howald, employée d'Etat, luxembourgeoise,

11. VANDIVINIT-MOES Sylvie, 15, beim Fussebuer, L-5364 Schrassig, femme au foyer, luxembourgeoise,

12. WELTER Christiane, 3, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg, fonctionnaire d'Etat, luxembourgeoise,

et tous ceux et toutes celles qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

## **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, siège, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** L'association porte la dénomination «Les Ami(e)s de Femmes en Détresse», association sans but lucratif, et a son siège social à Luxembourg-Ville.

**Art. 2. Objet.** L'association a pour objet d'apporter un soutien idéologique et financier à l'association sans but lucratif «Femmes en Détresse A.s.b.l.» Elle soutient pleinement les objectifs formulés dans l'article 2 des statuts de cette association.

L'association peut en outre exercer toutes activités et accomplir tous actes ou opérations susceptibles de favoriser, de promouvoir ou de faciliter la réalisation de son objet social.

**Art. 3. Durée.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. Membres**

**Art. 4. Nombre des membres.** Le nombre minimum des membres est fixé à 3.

La liste des membres est déposée au registre de commerce et des sociétés dans le mois de la publication des présents statuts; elle est complétée chaque année, par les modifications qui se sont produites parmi les membres.

**Art. 5. Admission.** La demande d'admission est faite par écrit et signée par le ou la candidate. Elle est adressée au conseil d'administration de l'association. L'assemblée générale statue sur cette demande d'admission à la majorité simple.

La demande d'admission implique et comporte de fait et de plein droit adhésion aux statuts et règlements de l'association.

Les refus d'admission ne doivent pas être motivés.

**Art. 6. Démission et exclusion.** Tout membre et toute membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire à l'égard de l'association, le ou la membre qui ne paie pas la cotisation annuelle. Le délai dont l'expiration entraînera la démission de plein droit, sera d'un an à partir de la fin de l'année pour laquelle la cotisation est due.

L'exclusion d'un ou d'une membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Le ou la membre démissionnaire ou exclu(e) n'a aucun droit sur les avoirs de l'association et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il ou elle a versées. Il en sera de même pour les héritiers, légataires ou représentants légaux d'un ou d'une membre décédé(e).

**Art. 7. Cotisations.** Le taux de cotisation à payer par les membres est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Le montant de la cotisation ne peut excéder 100 (cent) euros. Toute majoration de la cotisation au-delà de ce maximum ne pourra être décidée que dans les conditions requises pour les modifications aux statuts.

### **Titre III. Assemblée générale: composition, convocations, séances, administration**

**Art. 8. Composition.** L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association. En cas d'empêchement, un membre ne peut se faire représenter que par un autre membre. Un membre ne peut venir en représentation que de deux autres membres.

**Art. 9. Date de la séance, ordre du jour.** Une assemblée générale ordinaire de tous les membres a lieu chaque année au cours du premier semestre.

Elle porte obligatoirement à son ordre du jour les points suivants:

- 1 ° rapport du conseil d'administration,
- 2 ° approbation des comptes de l'exercice clos et du budget prévisionnel,
- 3 ° élection des membres appelés aux fonctions d'administrateurs ou administratrices pour la durée d'un an et à celles de commissaires au nombre de deux, chargé(e)s de la vérification des comptes en fin d'exercice social,
- 4 ° décharge aux administrateurs et administratrices et aux commissaires aux comptes,
- 5 ° fixation du montant de la cotisation,
- 6 ° divers.

**Art. 10. Convocation.** La convocation à l'assemblée générale est effectuée par voie d'invitation individuelle, au nom du conseil d'administration, par le ou la présidente ou par le ou la secrétaire ou, en cas d'empêchement de ces personnes, par celle qui en remplit les fonctions.

Elles sont faites par lettre simple huit jours au moins à l'avance, sauf en cas d'urgence déterminée par le conseil d'administration.

L'ordre du jour de l'assemblée sera joint à la convocation.

L'assemblée doit aussi être convoquée lorsqu'un cinquième des membres de la dernière liste des membres en fait la demande au conseil d'administration.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste des membres, soumise au conseil d'administration au moins trente jours avant la date de la plus prochaine assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 11. Vote.** Tous les membres ont un droit de vote égal à l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

**Art. 12. Tenue des séances.** L'assemblée est présidée par le ou la présidente de l'association, à défaut par le ou la vice-présidente.

D'une manière générale, l'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et ses décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées sous forme de procès-verbaux; ces procès-verbaux sont rédigés par le ou la secrétaire et signés par le ou la présidente de l'assemblée et le ou la secrétaire. Au procès-verbal sera annexée une liste de présences signée par le ou la présidente, le ou la vice-présidente, le ou la secrétaire et les membres présent(e)s ou représentés.

Les procès-verbaux seront consignés dans un registre conservé au siège social et ils seront consultables par tous les membres et les tiers.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le ou la présidente ou par deux membres du conseil d'administration.

Toutes nominations, démissions ou révocations d'administrateur(s) et /ou d'administratrice(s) doivent être déposées au registre de commerce et des sociétés.

**Art. 13. Modification des statuts.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur des modifications statutaires que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Toute modification statutaire ne peut être adoptée que si elle est votée à la majorité des deux tiers des voix des membres présent(e)s ou représentés.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présent(e)s ou représenté(e)s à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présent(e)s; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a. la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres de l'association sont présent(e)s ou représenté(e)s;

b. la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c. si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Toute modification statutaire doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### **Titre IV. Conseil d'administration**

##### **Art. 14.** Composition, réunions et modes de délibération et de vote du conseil d'administration

L'association est administrée et représentée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs ou administratrices au moins et de quinze administrateurs ou administratrices au plus, élu(e)s par l'assemblée générale annuelle ordinaire.

Les personnes bénéficiant d'une des activités réalisées par l'association, telles que décrites à l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, ne peuvent pas être nommées administrateurs ou administratrices et faire partie à ce titre du conseil d'administration.

Le conseil comprend en principe un ou une présidente, un ou une vice-présidente, un ou une secrétaire et un ou une trésorière.

Les membres du conseil d'administration sont élu(e)s pour une année et sont rééligibles.

Le conseil d'administration se réunit sur demande, soit de son ou sa présidente, soit de son ou sa secrétaire, soit de deux administrateurs ou administratrices.

Sous réserve de ce qui suit, les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs ou administratrices présentes ou représentés.

**Art. 15. Compétences.** Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Le conseil d'administration est investi de tous pouvoirs concernant la gestion et l'administration de l'association; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Il peut notamment:

- faire et recevoir tous paiements et en exiger ou fournir quittances;
- accepter ou recevoir tous dons et legs dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif;
- consentir et conclure tous contrats;
- intenter des actions judiciaires au nom de l'association, tant en demandant qu'en défendant;
- obtenir toutes décisions et les exécuter ou faire exécuter par tous moyens légaux, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux.

A l'égard des tiers, tous les actes engageant l'association, autres que ceux de gestion journalière ou émanant de mandataires spéciaux, seront valablement signés par le ou la présidente et un autre membre du conseil d'administration, sans que ceux-ci aient à justifier à l'égard des tiers, d'une délibération préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration présente à l'assemblée générale des rapports annuels détaillés sur cette gestion. Le rapport annuel du trésorier ou de la trésorière est rédigé par écrit et vérifié par deux commissaires aux comptes désigné(e)s par l'assemblée conformément à l'article 19 des statuts.

Les actes de gestion journalière seront valablement signés par un membre du conseil d'administration.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature sociale afférente à cette gestion, à un/une ou plusieurs mandataire(s) de son choix et dont il fixera les pouvoirs.

Il peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à tout mandataire de son choix.

Le mandat doit être donné par écrit.

## Titre V. Finances

**Art. 17. Année sociale.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

**Art. 18. Budget / comptes sociaux.** Chaque année, à la date du 31 décembre, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice.

Les comptes de l'exercice écoulé et les livres de caisse sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Les comptes annuels ainsi que les livres de caisse sont préalablement vérifiés par deux commissaires aux comptes nommés chaque année par l'assemblée générale.

Peuvent être nommé(e)s commissaires aux comptes toutes personnes physiques qui n'ont pas la qualité d'administrateur ou d'administratrice ou de membre.

Les commissaires aux comptes dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale. En cas d'approbation des documents présentés par le trésorier ou la trésorière et les commissaires aux comptes, l'assemblée générale leur donne décharge.

## Titre VI. Mode de règlement des comptes

**Art. 19.** La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue son patrimoine qui lui appartient en propre sans que les membres puissent y faire valoir un droit individuel.

## Titre VII. Dissolution, liquidation

**Art. 20.** L'association peut être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts.

La liquidation sera faite par le conseil d'administration.

En cas de dissolution de l'association, le(s) liquidateur(s) ou liquidatrice(s) affectera(ont) le patrimoine net de l'association à Femmes en Détresse, association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 17 septembre 2004.

**Art. 21.** Les ressources de l'association comprennent notamment les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons et legs en sa faveur, qu'elle peut accepter dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 22. Disposition supplétive.** Tous les points qui ne sont pas réglés par les présents statuts sont régis par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Signé: ANEN Edmée, BLANCHE Christiane, HIRT Geen Maria Daniella, LORENTZ Nicole, LUX Nicole, MANDERSCHEID Karin, MEYER Karin, SCHANCK Myriam, SCHRANCK Joëlle, THINNES Catherine, VANDIVINIT-MOES Sylvie, WELTER Christiane.

Fait à Luxembourg, le vingt-huit novembre deux mille sept.

Signatures.

Référence de publication: 2008055876/4266/207.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03969. - Reçu 476,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

## Apax FS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.733.

### — EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 1<sup>er</sup> avril 2008 que:

- Monsieur David Williams a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 27 mars 2008;
- Monsieur Richard Newton, Senior Funds Administration Manager, né le 5 janvier 1974 en Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 33 Jermyn Street, SW 1Y 6DN, Londres, Grande-Bretagne a été nommé gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur David Williams avec effet au 25 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055712/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07762. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Aroles 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.615.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 1<sup>er</sup> avril 2008 que:

- Monsieur David Williams a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 27 mars 2008;
- Monsieur Richard Newton, Senior Funds Administration Manager, né le 5 janvier 1974 en Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 33 Jermyn Street, SW 1Y 6DN, Londres, Grande-Bretagne a été nommé gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur David Williams avec effet au 25 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055714/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Amadeus Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 49.827.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2008.

L'assemblée générale du 10 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2008.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

*Pour AMADEUS HOLDING S.A., Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2008055746/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Danimel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.043.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 20 juin 2007*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an

*Pour la société*  
DANIMEL S.A.  
N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008055753/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01386. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Lanata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.992.

—  
Les comptes annuels au 5 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008055807/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07214. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**FR Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.073.

—  
*Extrait des décisions prises par les associées en date du 21 mars 2008*

1. Le nombre de gérants a été augmenté de 4 à 5

2. Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1972, à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à B69 3DZ West Midlands (Royaume-Uni), Dudley Road East, Oldbury, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour FR Romania S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008055932/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07895. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080062302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---